

Les parlementaires rechignent à céder leur mairie

LE MONDE | 27.02.2014 à 11h16 • Mis à jour le 27.02.2014 à 13h30 | Par Patrick Roger

Les députés et les sénateurs repartent en campagne, pour la conquête des villes. Certes, le 22 janvier, les députés de gauche, dans un bel élan, se sont levés pour applaudir l'adoption définitive de la loi interdisant l'exercice d'un mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale. Mais cette règle n'entrera en vigueur qu'à partir de 2017. D'ici là, le temps des « députés-maires » et des « sénateurs-maires » a encore de beaux jours. Et ce, non seulement à droite – ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu de son attachement au cumul –, mais aussi à gauche, où, malgré les déclarations la main sur le cœur, on a du mal à devancer l'appel.

Selon une étude inédite réalisée par l'Observatoire de la vie politique et parlementaire, sur les 114 députés de gauche qui détiennent un mandat de maire, 83 brigueront un nouveau mandat. La tendance est quasiment la même chez les sénateurs de gauche, dont bon nombre avaient ouvertement fait part de leur hostilité au non-cumul, à commencer par le président du groupe socialiste, François Rebsamen : sur les 51 sénateurs classés à gauche et maires sortants, 38 conduiront de nouveau une liste. Sans compter la poignée de députés et sénateurs qui ne détenaient pas un mandat de maire mais se présentent, cette fois, en position de le devenir.

Les trois quarts des parlementaires de gauche cumulant avec un mandat de maire ont ainsi clairement décidé de s'affranchir de l'engagement – auquel les candidats du PS aux élections sénatoriales de 2011 et législatives de 2012 avaient souscrit – de renoncer au cumul des mandats dès 2012, comme le PS l'avait inscrit dans son projet, ou dès 2014, comme s'y était engagé le candidat François Hollande. En 2014, la loi a bien été votée, mais d'application en 2017. Alors, les députés et sénateurs maires n'ont pas jugé utile de se conformer à l'esprit de la loi et l'ont prise au mot : on verra plus tard...

« LES ÉLUS CULTIVENT LE FLOU SUR LEURS INTENTIONS »

« Pour l'électorat et les militants socialistes, c'est l'esprit du congrès de Reims de 2008, à l'origine de ce principe du non-cumul, qui est bafoué, analyse Denys Pouillard, directeur de l'Observatoire de la vie politique et parlementaire. Ça ne donne pas une belle image des élus, qui cultivent le flou sur leurs intentions. Les citoyens ont l'impression d'avoir affaire à un jeu de masques. L'électorat ne va pas s'apercevoir d'une profonde différence puisque, d'un côté, on leur dit qu'il y a non-cumul des mandats et, de l'autre, même ceux qui l'ont voté vont continuer à cumuler. »

En s'appliquant à eux-mêmes ce sursis, les parlementaires vont aussi créer une situation inédite. Pour peu que leurs électeurs les reconduisent aux municipales, ils vont être dans trois ans, à mi-mandat de maire, confrontés à un choix. Soit ils

décident d'exercer leur mandat local jusqu'à son terme et c'est alors une candidature alternative qui doit être trouvée aux élections législatives et sénatoriales. Soit ils briguent de nouveau un mandat parlementaire et, s'ils sont élus, ils devront quitter le fauteuil de maire.

L'interrogation des électeurs, à quelques semaines des élections municipales, est légitime. Que fera, dans trois ans celui ou celle pour qui ils s'apprêtent à voter ? Leur élu a-t-il l'intention de s'occuper des affaires de la ville jusqu'au bout ? Très peu des candidats au « cumul temporaire » se prononcent explicitement sur leurs intentions.

JEU DE CHAISES MUSICALES

Certes, certains envisagent déjà un jeu de chaises musicales. Ainsi, Roland Ries, maire (PS) de Strasbourg et sénateur du Bas-Rhin, a décidé de se représenter à la mairie. Son premier adjoint, Robert Herrmann, qui avait eu des velléités d'être tête de liste, postulera dès lors à la présidence de la communauté urbaine, dont l'actuel président, Jacques Bigot, s'est vu promettre un siège de sénateur lors du prochain renouvellement de septembre 2014. Cela fait un peu cuisine interne.


En fonction des résultats des municipales, ce sont entre 100 et 150 « députés-maires » et « sénateurs-maires » de gauche qui devront faire un choix en 2017, et à peu près autant à droite. Difficile d'imaginer qu'ils puissent continuer à entretenir le flou jusqu'à cette date. Une candidature pour un mandat législatif ou sénatorial se prépare bien en amont. De même qu'une transmission de témoin dans un exécutif local.

Au-delà du problème politique, il s'agit aussi d'un problème comportemental. Ces élus de gauche qui continuent à vouloir cumuler donnent le sentiment de ne pas assumer ce qu'ils ont voté, de ne vouloir se délester d'un mandat qu'à reculons, en attendant le dernier moment. Pour les citoyens qui avaient cru voir dans le vote de la loi contre le cumul un changement démocratique, le contrat de confiance est écorné.

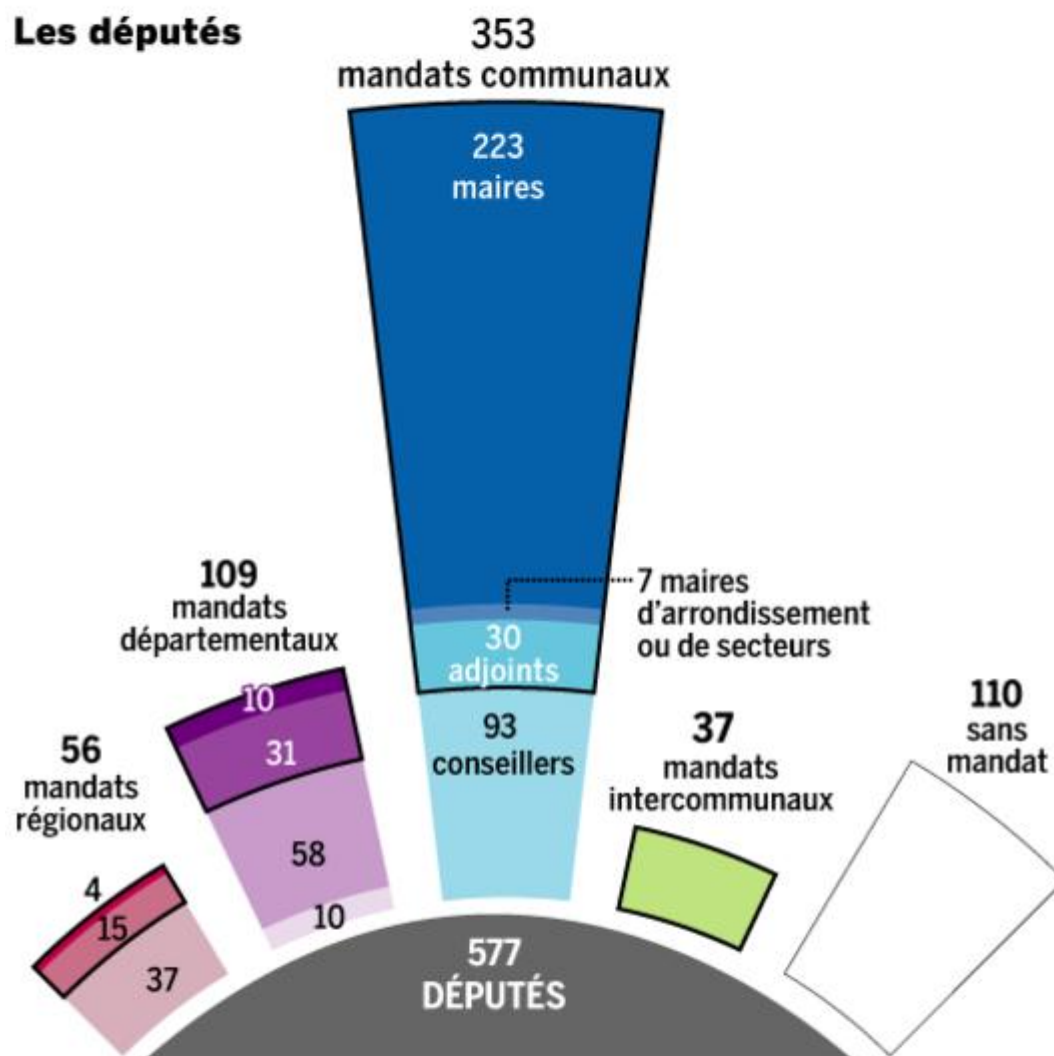
Jeudi 27 février au soir, le rideau tombera sur les travaux parlementaires, à l'Assemblée nationale et au Sénat, pour cinq semaines de suspension. Non pas que les députés et les sénateurs n'aient rien à se mettre sous la dent. Le ministre chargé des relations avec le Parlement, Alain Vidalies, a communiqué au conseil des ministres, mercredi 26, un bilan d'étape de la session parlementaire. Pas moins de six projets de loi et quatre propositions de loi sont en cours d'examen. Et au moins huit projets de loi – et non des moindres – doivent être discutés avant la fin de la session, mi-juillet. Sans compter les débats sur le pacte de responsabilité. Mais tout cela attendra bien, le temps que les municipales soient passées.

467 députés et 268 sénateurs détiennent au moins un autre mandat local




RÉPARTITION DES DÉPUTÉS ET DES SÉNATEURS PAR TYPES DE MANDAT AU 27 FÉVRIER 2014

 Mandat concerné par la réforme du non-cumul





Les députés



Mandats régionaux

-  Président de conseil régional ou de territoire
-  Vice-président de conseil régional
-  Membre de conseil régional

Mandats départementaux

-  Président de conseil général
-  Vice-président de conseil général, conseil de Paris
-  Membre de conseil général
-  Conseillers de Paris

Les sénateurs

